

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

Le gouvernement estime qu'il va économiser 85 millions en limitant à 6 et 5 p. 100 l'indexation des pensions de la Fonction publique. Ces chiffres proviennent des documents budgétaires de juin. D'un autre côté, le Budget supplémentaire (B) réclame 1.9 milliard pour couvrir des dépenses discrétionnaires non statutaires. Cette somme est supérieure au 1.4 milliard qui permettrait d'arracher à l'indigence toutes les personnes âgées du Canada.

Le gouvernement progressiste conservateur de 1979-1980, avait pu retrancher 500 millions de dollars du budget fédéral sans pénaliser financièrement ni les fonctionnaires retraités ni les personnes âgées. Selon le Conseil du Trésor, près de 445 millions de dollars seront versés en prestations cette année dont 420 millions de dollars proviendront du Fonds du revenu consolidé et de cette somme, seulement 25 millions de dollars représentent les cotisations versées par les retraités pendant leurs années actives. Cela s'explique par le fait que le régime n'est entré en vigueur qu'en 1971 alors que les prestations sont versées à tous les fonctionnaires retraités peu importe qu'ils aient ou n'aient pas contribué au fonds.

Au fil des ans, les sommes prises sur le Fonds du revenu consolidé vont diminuer pendant que le Compte des prestations de retraite supplémentaire sera comptable d'une proportion accrue de prestations. L'an dernier, le coût total de l'indexation de la pension s'est élevé à près de 4.5 p. 100 de la rémunération totale des fonctionnaires. Les caisses de retraite des Forces armées et d'autres groupes sont administrées séparément.

Depuis que la loi sur les prestations de retraite supplémentaires a été votée en mars 1970, on l'a modifiée à six reprises. Pendant ce temps, la loi sur la sécurité de vieillesse l'a été 16 fois. Le gouvernement propose de rétablir l'indexation partielle qui a été supprimée en septembre 1973. Cette façon de procéder par étapes est à la fois une insulte pour les personnes âgées et une perte de temps pour les parlementaires. Il faudrait mettre sur pied un véritable régime de retraite comme un gouvernement conservateur l'a fait il y a quelques années au Manitoba. Ses assises financières sont saines parce que l'argent est investi et non versé au revenu général. Le régime actuel n'offre aucune garantie financière future sans compter qu'il reste ouvert au chipotage d'un gouvernement incapable de tenir ses comptes et j'ai justement donné des exemples à ce sujet.

Selon le Conseil du Trésor, la cotisation de l'employé au compte des prestations de retraite supplémentaires, soit 1 p. 100 de son salaire, est fondée sur un taux d'inflation de 1.5 p. 100. A l'heure actuelle, le Compte de pension de retraite de la Fonction publique est riche de 15.5 milliards de dollars. Une analyse actuarielle affirme que toute cette somme, y compris les intérêts, devra y passer pour répondre aux besoins futurs. Le niveau des cotisations de l'État-patron à la LPFP et à la LPRS devrait faire l'objet d'un examen pour voir s'il est suffisant. Les fonds massifs qu'il y a à la LPFP seraient peut-être suffisants pour couvrir l'indexation dans l'ensemble de la LPRS surtout si l'argent était placé à un taux d'intérêt élevé, comme cela s'est fait au Manitoba je l'ai déjà dit, ou si d'autres modifications étaient apportées. Il est indubitable que des améliorations pourraient être apportées à la gestion des caisses de retraites fédérales. Comme je l'ai déjà dit, l'indexation n'est pas une charge pour les contribuables manitobains. La caisse de retraite provinciale est saine et bien gérée, et il est

tout à fait regrettable que le gouvernement libéral ne l'ait pas étudiée. Sinon nous n'aurions pas la pagaille actuelle.

● (1610)

Ce projet de loi est une mesure rétrograde. Le gouvernement recule. S'il appliquait les recommandations figurant au rapport du vérificateur général, s'il supprimait les cas de gaspillage et de mauvaise gestion, qui coûtent des milliards et des milliards, il ralentirait l'inflation et nous n'aurions pas à nous lancer dans un assaut à fond de train contre les retraités et les avantages de retraite en général.

Monsieur le Président, je suis décidé à voter contre ce bill.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Blaker): La question porte sur l'amendement de M. Baker (Nepean-Carleton). La Chambre consent-elle à adopter l'amendement?

Que ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

● (1620)

(L'amendement de M. Baker (Nepean-Carleton), mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 265)

POUR

Messieurs

Althouse	Forrestall	MacKay
Andre	Fraser	Malone
Anguish	Fretz	Manly
Baker	Friesen	Mayer
(Nepean-Carleton)	Fulton	Mazankowski
Beatty	Gass	McCain
Benjamin	Gilchrist	McDermid
Blackburn	Greenaway	McDonald (M ^{lle})
Blaikie	Gurbin	(Broadview-Greenwood)
Blenkarn	Gustafson	McGrath
Bosley	Halliday	McKenzie
Bradley	Hamilton	McKinnon
Broadbent	(Swift Current-Maple	McKnight
Cardiff	Creek)	McLean
Carney (M ^{lle})	Hargrave	McMillan
Clark	Hawkes	Mitges
(Yellowhead)	Heap	Murphy
Clarke	Hees	Murta
(Vancouver Quadra)	Hovdebo	Neil
Cooper	Howie	Nickerson
Corbett	Huntington	Nielsen
Cossitt (M ^{me})	Jarvis	Nowlan
Crosby	Jewett (M ^{lle})	Nystrom
(Halifax-Ouest)	Keeper	Oberle
Crouse	Kempling	Orlikow
Dantzer	Kilgour	Paproski
Darling	King	Parker
Deans	Kristiansen	Patterson
Dick	Kushner	Reid
Domm	Lambert	(St. Catharines)
Ellis	La Salle	Riis
Elzinga	Lewis	Roche
Epp	MacDonald (M ^{lle})	Rose
Fennell	(Kingston et les Îles)	Sargeant